

RLS Afrique du nord  
Série de documents de recherche #1



**Egypte :  
la boîte  
noire**

Détention et expulsion des réfugié-es,  
les pratiques opaques de l'Égypte

Avril 2022



**ROSA  
LUXEMBURG  
STIFTUNG**

مكتب شمال إفريقيا  
North Africa Office

**Sofian Philip Naceur**

**Sofian Philip Naceur**

est journaliste et travaille depuis 2020 comme chercheur et responsable de programme au bureau Afrique du Nord de la Fondation Rosa-Luxemburg, à Tunis. Basé au Caire entre 2012 et 2018, il a couvert l'Égypte, l'Algérie, la Tunisie et les régimes frontaliers dans la région méditerranéenne et en Afrique du Nord pour des médias allemands, autrichiens, suisses, égyptiens et néerlandais.

# SOMMAIRE

1.	La politique d'expulsion menée par l'Égypte à l'encontre des Érythréen·nes	7
	1.1 Neuf ans en détention administrative	7
	1.2 Une vague d'expulsions vers l'Erythrée	8
	1.3 "Les expulsions n'ont jamais cessé"	9
2.	La mise en détention des personnes migrantes	11
	2.1 Un informalité calculée	11
	2.2 Rafles ciblées et contrôles d'identité arbitraires	12
	2.3 Des arrestations aux frontières extérieures de l'Égypte	13
	2.4 Un système de détention décentralisé	14
	2.5 Des conditions de détention désastreuses	15
3.	L'opacité des politiques d'expulsion égyptiennes	16
	3.1 Une atteinte au droit international	16
	3.2 Les personnes en situation de migration utilisées comme monnaie d'échange	17
4.	La nouvelle loi égyptienne sur l'asile, un cheval de Troie ?	18
5.	Conclusion : Le réalignement du système de gestion des frontières de l'Égypte	19

# Egypte : la boîte noire

Détention et expulsion des réfugié-es, les pratiques opaques de l’Égypte

**En totale violation des conventions internationales relatives aux réfugié-es et aux droits humains, les autorités égyptiennes poursuivent leur répression contre les réfugié-es et les personnes en situation de migration. Si les expulsions de ressortissant-es érythréen-nes se sont apparemment multipliées depuis 2021, d’innombrables personnes migrantes sont actuellement détenues en Égypte dans des conditions désastreuses, sans avoir accès à un-e avocat-e. Une loi sur l’asile est actuellement en cours de rédaction, conformément aux exigences européennes. Mais, ce faisant, Le Caire poursuit également ses propres objectifs.**

En novembre 2021, la commissaire européenne aux Affaires Intérieures Ylva Johansson s’est rendue au Caire pour assister à la troisième session du dialogue UE-Égypte sur les migrations, lancé en 2017, et y rencontrer de hauts responsables gouvernementaux. À cette occasion, celle-ci a explicitement salué les actions mises en place par l’Égypte pour lutter contre la migration irrégulière<sup>1</sup>, et l’a même qualifiée de «partenaire-clé de l’UE». De fait, Bruxelles souhaite approfondir sa coopération avec Le Caire en matière de migration, et fournir une aide financière supplémentaire, a annoncé la commissaire.<sup>2</sup>

Presque simultanément à la visite de Johansson au Caire, le ministère égyptien de l’Intérieur a expulsé sept demandeurs d’asile vers l’Érythrée, qui vit sous le joug d’une dictature militaire.<sup>3</sup> Les ambassades occidentales auraient fait pression à huis clos pour que cette expulsion soit annulée, mais ni l’UE ni les différents États européens n’ont dénoncé publiquement cette violation manifeste de la Convention de Genève de 1951, dont l’Égypte est signataire.

Pendant des années, la dénonciation des crimes systématiques contre les droits humains commis par l’Égypte à l’encontre de sa propre population n’a été surtout formulée qu’à huis clos par les gouvernements européens, sinon de manière très discrète. En revanche, les violations des droits humains commises à l’encontre des réfugié-es basés en Égypte ne sont guère un sujet de préoccupation au niveau diplomatique. De fait, Le Caire a les mains libres sur cette question, tandis que le maintien, voire l’extension du régime de contrôle des frontières dans la région représente un intérêt crucial, tant pour l’Égypte que pour les États européens.

---

1 Ylva Johansson, Tweet, Twitter, 15 novembre 2021, disponible sur <https://twitter.com/YlvaJohansson/status/1460168931537215490>. Dernier accès le 30 mars 2022.

2 Ylva Johansson, Tweet, Twitter, 15 novembre 2021, disponible sur <https://twitter.com/ylvajohansson/status/1460197300714803205>. Dernier accès le 30 mars 2022.

3 “Stop the crime of forced deportation against seven Eritrean asylum seekers”, Refugees Platform in Egypt, 17 novembre 2021, <https://rpegy.org/en/stop-the-crime-of-forced-deportation-against-seven-eritrean-asylum-seekers/>, dernier accès le 30 mars 2022.



Le président Abdel Fattah Al-Sissi lors d'une conférence de presse à Berlin en 2015 © Sofian Philip Naceur

Juste après le naufrage dévastateur de 2016 survenu au large de la ville méditerranéenne de Rashid,<sup>4</sup> lors duquel plus de 300 personnes se seraient noyées, le régime a fermé les frontières maritimes. Depuis, presque aucun bateau transportant des migrant·es irrégulier·es n'a pris la mer depuis les côtes égyptiennes vers l'Europe. A l'époque, l'accord de 2016 conclu entre la Turquie et l'UE avait déjà servi de modèle au président égyptien Abdel Fattah al-Sisi, pour définir son approche dans ses futures relations avec l'Europe. En concluant un accord similaire, les objectifs du régime sont manifestes : bâillonner les critiques émises contre les violations des droits humains, et redorer son blason sur la scène internationale après la prise de pouvoir sanglante de Sisi en 2013.<sup>5</sup>

Six ans plus tard, on peut affirmer que cette stratégie a porté ses fruits. Les critiques publiques à l'égard du régime du Caire sont encore plus discrètes, tandis que les États européens et l'Égypte ont considérablement développé leur coopération en matière de migration. La catastrophe de Rashid, et la fermeture rapide des frontières maritimes du pays qui en a résulté, ont ouvert la voie à Sisi pour présenter son régime comme étant un partenaire fiable et efficace en matière de politiques de contrôle des frontières. Depuis, le soutien de l'Europe à l'Égypte en matière de sécurité et de développement a aussi été renforcé, notamment en ce qui concerne les mouvements migratoires entre l'Afrique de l'Est et du Nord, et le «potentiel migratoire»<sup>6</sup> de la société égyptienne<sup>7</sup>, invoqué sans relâche. Du côté de l'UE, les autorités policières Europol et CEPOL (Collège européen de police), et l'agence de contrôle des

---

4 Tom Rollins et Sofian Philip Naceur, "Egypt's Migration Trade with Egypt", Mada Masr, 1er février 2017, disponible sur <https://www.madamasr.com/en/2017/02/01/feature/politics/europes-migration-trade-with-egypt/>. Dernier accès le 30 mars 2022.

5 "All According to Plan", Human Rights Watch, 12 août 2014, disponible sur <https://www.hrw.org/report/2014/08/12/all-according-plan/raba-massacre-and-mass-killings-protesters-egypt>. Dernier accès le 30 mars 2022.

6 La population égyptienne est passée de 83 millions d'habitants en 2010 à 104 millions en 2022. Le Grand Caire compte désormais environ 30 millions d'habitants à lui seul. Le taux de pauvreté du pays est très élevé, et a en outre présenté une augmentation significative depuis le lancement en 2016 d'un programme d'ajustement structurel néolibéral et la pandémie de Covid-19. Le taux de pauvreté s'élève désormais à environ 30 % de la population, selon les données gouvernementales. Au vu de ces données et du point de vue de l'UE, l'Égypte doit rester stable économiquement et politiquement à tout prix.

7 Conseil de l'Union européenne: Discussion Paper 6135/22, 18 février 2022, disponible sur <https://migration-control.info/wp-content/uploads/2022/02/st06135.en22.pdf>. Dernier accès le 30 mars 2022.

frontières Frontex<sup>8</sup> coopèrent indirectement avec l'Égypte, tandis que l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA, anciennement EASO) étend progressivement ses activités en Égypte. En parallèle, les États européens ont également renforcé leur coopération avec l'Égypte au niveau bilatéral depuis 2016 : la France a livré des équipements militaires lourds, tels que des avions de chasse et des navires de guerre, tandis que l'Italie<sup>9</sup> et l'Allemagne<sup>10</sup> ont considérablement intensifié leur aide bilatérale au développement et leur coopération policière avec Le Caire.



Le ministre de l'Intérieur allemand Thomas de Maizière pendant sa visite au Caire en 2016 © Sofian Philip Naceur

Pourtant, par sa politique migratoire de plus en plus ferme, le régime poursuit aussi ses propres objectifs. «L'Égypte n'est en aucun cas un objet passif de l'externalisation des frontières de l'UE», explique à la RLS Gerda Heck, professeur à l'Université américaine du Caire (AUC). À la frontière avec la Libye, par exemple, ses propres intérêts sécuritaires jouent un rôle considérable. Il est tout aussi important pour le régime d'exercer un maximum de contrôle sur ses frontières et sur les personnes vivant dans le pays - qu'elles soient égyptiennes ou non -, c'est-à-dire sans interférence de l'ONU ou d'autres acteurs.

C'est notamment pour cette raison que les immigrant·es sont souvent maintenu·es dans une situation d'incertitude généralisée. La détention et d'expulsion constituent un élément central de ce contrôle de la population et de la migration, exercé à la fois de manière méthodique et arbitraire à l'encontre des réfugié·es et des personnes en situation de migration. Cette pratique n'est toutefois pas un phénomène nouveau, mais constitue plutôt la suite logique d'une politique déjà en place depuis des années.

Des milliers, voire des dizaines de milliers de personnes sont arrêtées chaque année aux frontières de l'Égypte, qui les maintient en détention administrative, souvent indéfiniment. Si l'armée ne publie que rarement des chiffres relatifs aux personnes

---

8 Commission européenne : Reply to a parliamentary inquiry E-002474/2019, 28 octobre 2019, disponible sur [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2019-002474-ASW\\_EN.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2019-002474-ASW_EN.html). Dernier accès le 30 mars 2022.

9 Sara Prestianni, "Security and Migration", ARCI, Mai 2019, disponible sur <https://www.arci.it/app/uploads/2019/05/report-2019-inglese-normal.pdf>. Dernier accès le 30 mars 2022.

10 Sofian Philip Naceur, An "Accessory to Repression"? Fondation Rosa-Luxemburg, Mars 2018, disponible sur [https://www.rosalux.de/fileadmin/rls\\_uploads/pdfs/Artikel/03-18\\_Online-Publ\\_accessory\\_to\\_repression.pdf](https://www.rosalux.de/fileadmin/rls_uploads/pdfs/Artikel/03-18_Online-Publ_accessory_to_repression.pdf). Dernier accès le 30 mars 2022.

arrêtées aux frontières, l'Égypte s'apparente à une véritable boîte noire en matière d'expulsions. Il n'existe pas de statistiques officielles, et ni la société civile ni les médias ne sont en mesure d'appréhender l'ensemble des pratiques de l'Etat, étant donné la sensibilité du sujet et le manque de transparence dont font preuve le ministère de l'Intérieur et l'armée. Néanmoins, le présent rapport tente d'exposer quelques éléments de la politique migratoire et de contrôle des frontières du régime égyptien, et de dresser un portrait plus nuancé contrastant avec l'image d'une Égypte soi-disant docile, qui n'agirait que sur ordre de l'Europe en matière de migration.<sup>11</sup>

## **1. La politique d'expulsion menée par l'Égypte à l'encontre des Érythréen·es**

### **1.1 Neuf ans en détention administrative**

En août 2021, le groupe de défense des droits humains Human Rights Concern Eritrea, basé à Londres, a lancé une alerte concernant l'expulsion de deux réfugiés érythréens détenus en Égypte, respectivement depuis 2012 et 2013.<sup>12</sup> Alem Tesfay Abraham, 42 ans, et Kibrom Adhanom, 37 ans, avaient été conduits depuis la prison d'al-Qanater, située au nord du Caire, jusqu'au service de l'immigration du district d'Abbaseyya, toujours au Caire, où ils avaient été informés de leur expulsion imminente. Environ un mois plus tard, l'expulsion vers l'Érythrée, déjà engagée, a été suspendue à la dernière minute, vraisemblablement grâce aux interventions des ambassades occidentales au Caire et du HCR, l'agence des Nations unies pour les réfugiés.<sup>13</sup>

Etre expulsé·e vers l'Érythrée a des conséquences dramatiques pour les personnes concernées. Selon l'organisation de défense des droits humains Human Rights Watch,<sup>14</sup> «toute personne en âge de s'engager dans l'armée qui quitte le pays sans autorisation de sortie est considérée comme un déserteur, et risque d'être emprisonnée dans des conditions souvent inhumaines [après son retour en Érythrée], et d'être soumis aux travaux forcés et à des actes de torture». L'Érythrée est considérée comme l'une des dictatures militaires les plus brutales au monde. Le service militaire y est obligatoire pour les femmes et les hommes, souvent prolongé indéfiniment, et constitue l'une des principales raisons expliquant l'important flux de réfugiés en provenance de ce pays de la Corne de l'Afrique, un phénomène qui se poursuit sans discontinuer depuis plus de 20 ans. Les conscrit·es sont systématiquement soumis·es au travail forcé, aux abus, à la torture et au viol. Certain·es mineur·es sont enrôlé·es pour suivre une formation militaire dès l'âge de 14 ans.

Abraham et Adhanom ont eux aussi fui le service militaire. Abraham a été arrêté en Égypte en 2012 alors qu'il tentait de franchir la frontière avec la Libye, tandis que

---

11 Note : Ce rapport est basé sur plus de 50 entretiens réalisés entre septembre 2020 et mars 2022 avec des réfugiés et des personnes en situation de migration, ainsi qu'avec des militant·es, des avocat·es et des représentant·es d'organisations de la société civile. La plupart des personnes interrogées ont souhaité garder l'anonymat.

12 Voir "Egypt: Two Vulnerable Eritreans in Imminent Danger of Forced Return to Eritrea", Human Rights Concern Eritrea, 17 août 2021, disponible sur <https://hrc-eritrea.org/egypt-two-vulnerable-eritreans-in-imminent-danger-of-forced-return-to-eritrea/>. Dernier accès le 30 mars 2022.

13 "Covid-19 Updates", Global Detention Project, 15 septembre 2021, disponible sur <https://www.globaldetentionproject.org/countries/africa/egypt# covid-19-updates>. Dernier accès le 30 mars 2022.

14 "Egypt: Forced Returns of Eritrean Asylum Seekers", Human Rights Watch, 27 janvier 2022, disponible sur <https://www.hrw.org/news/2022/01/27/egypt-forced-returns-eritrean-asylum-seekers>. Dernier accès le 30 mars 2022.

Adhanom a été enlevé par des trafiquants d'êtres humains en 2013 au Soudan, d'où il a été emmené de force dans la péninsule du Sinaï. À l'époque, des gangs criminels effroyablement bien organisés opéraient dans la région, ciblant les réfugiés-és érythréen·nes pour les soumettre à la torture jusqu'à ce que leurs proches paient une rançon. Après avoir été torturé pendant des mois, Adhanom a été laissé pour mort et abandonné dans le désert par ses ravisseurs, où il a finalement été retrouvé et livré aux autorités égyptiennes. Les deux hommes ont été emprisonnés à la prison d'al Qanater à partir de 2014, sans avoir accès au HCR.<sup>15</sup>

Les personnes qui pénètrent sur le territoire égyptien de manière irrégulière sont généralement placées en détention provisoire, avant d'être condamnées par un tribunal militaire à des peines avec sursis, puis libérées ou expulsées. On ignore pourquoi cela ne s'est pas produit dans le cas d'Abraham et d'Adhanom. Le site d'information Mada Masr, citant un avocat, rapporte qu'ils pourraient avoir été tout simplement oubliés, étant donné l'instabilité politique qui régnait en Égypte à l'époque.<sup>16</sup> Cependant, l'attention internationale dont a bénéficié l'affaire, déclenchée par l'expulsion programmée, a sans doute poussé le gouvernement égyptien à céder. En janvier 2022, les deux hommes ont été libérés et immédiatement réinstallés au Canada.

## 1.2 Une vague d'expulsions vers l'Érythrée

Leur libération n'en reste pas moins une victoire à la Pyrrhus. Entre octobre 2021 et mars 2022, l'Égypte a expulsé 70 personnes vers l'Érythrée lors de cinq vols. Ces expulsions ont été méticuleusement documentées par la Plateforme des réfugiés en Égypte (Refugees Platform in Egypt - RPE). L'expulsion de huit Érythréen·nes vers Addis Abeba, en Éthiopie, a pu être annulée à la dernière minute, la compagnie aérienne éthiopienne ayant apparemment refusé de les faire monter à bord de l'avion. Mais selon le RPE,<sup>17</sup> ces mêmes personnes ont été expulsées le 31 octobre à bord d'un vol EgyptAir à destination d'Asmara, en Érythrée. Pourtant, compte tenu des abus et des tortures attestés auxquels les déporté·es sont soumis·es à leur arrivée, les expulsions vers l'Érythrée constituent une violation manifeste du droit international.<sup>18</sup>

Une demande presse concernant l'expulsion a été envoyée au HCR le 25 octobre 2021, dont la réponse tout à fait grotesque n'a été reçue que neuf heures après le décollage de l'avion :

**Le HCR a été informé de l'expulsion des détenus concernés, qui ne sont pas enregistrés auprès du HCR. Le HCR reste prêt à rencontrer les détenus concernés pour évaluer leur demande de protection. A ce jour, le HCR n'a pas été autorisé à les rencontrer. Le HCR continue de plaider auprès des autorités égyptiennes pour pouvoir rencontrer tout détenu demandeur d'asile afin d'évaluer sa demande de protection internationale.**<sup>19</sup>

---

15 Voir OHCHR, Written Submission to the Government of Egypt, 23 juillet 2020, disponible sur <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gld=25388>. Dernier accès le 30 mars 2022.

16 Hadeer El-Mahdawy, "After Over Seven Years' Detention in Egypt, Two Eritrean Migrants Face Deportation", Mada Masr, 12 septembre 2021, disponible sur <https://www.madamasr.com/en/2021/09/12/news/u/after-over-7-years-detention-in-egypt-2-eritrean-migrants-face-deportation/>. Dernier accès le 30 mars 2022.

17 "Egypt Continues to Deport Asylum-Seekers Despite the Risk of Torture", Refugees Platform in Egypt, 1er novembre 2021, disponible sur <https://rpegy.org/en/egypt-continues-to-deport-asylum-seekers-despite-the-risk-of-torture/>. Dernier accès le 30 mars 2022.

18 "UN Experts Deplore the Expulsion by Egypt of Eritrean Family Seeking Asylum in Violation of the Principle of Non-Refoulement", OHCHR, 19 novembre 2021, disponible sur <https://www.ohchr.org/en/2022/01/un-experts-deplore-expulsion-egypt-eritrean-family-seeking-asylum-violation-principle-non>. Dernier accès le 30 mars 2022.

19 Réponse du HCR en Égypte à une demande presse, 1er novembre 2021.



Moins de trois semaines plus tard, presque au même moment que la visite au Caire de la commissaire européenne aux Affaires intérieures, M. Johansson, l'Égypte a procédé à sept autres expulsions vers l'Érythrée, selon les rapports de RPE.<sup>20</sup> Trois autres expulsions collectives ont eu lieu entre décembre 2021 et mars 2022, au cours desquelles 55 personnes au total, précédemment incarcérées à Assuan, ont été expulsées du Caire vers Asmara.<sup>21</sup>



L'Égypte. Source : OpenStreetMaps/Umap, Sofian Philip Naceur 2022

### 1.3 "Les expulsions n'ont jamais cessé"

L'ampleur des potentielles expulsions de personnes vers l'Erythrée auxquelles l'Égypte a pu procéder les années précédentes reste floue, de même que leur scénario d'exécution.

«Jusqu'en 2017, l'Égypte coopérait avec le gouvernement éthiopien et faisait souvent expulser des réfugié-es érythréen-nes vers l'Éthiopie», explique Meron Estefanos à la RLS. Estefanos est journaliste et directrice de l'Initiative érythréenne pour les droits des réfugié-es (Eritrean initiative on Refugees Rights - EIRR). «Cependant, depuis l'accord de paix conclu en 2017 entre l'Érythrée et l'Éthiopie, ce n'est plus possible», explique-t-elle. Les relations égypto-éthiopiennes sont en outre extrêmement tendues, en raison du différend concernant un méga-barrage construit par l'Éthiopie en amont du Nil Bleu.

<sup>20</sup> Les 15 personnes expulsées lors de ces deux vols avaient été arrêtées en 2019 après avoir traversé la frontière soudano-égyptienne. Elles étaient depuis détenues sans accès au HCR dans un poste de police à Quseir, près de la station touristique de Hurghada, au bord de la mer Rouge. "Stop the crime of forced deportation against seven Eritrean asylum seekers", Refugees Platform in Egypt.

<sup>21</sup> "Egypt: Forced Returns of Eritrean Asylum Seekers", Human Rights Watch; voir aussi «Egypt Forcibly Deports 31 Eritrean Asylum-Seekers to Asmara and Prepares to Deport Dozens of Detained Migrants», Refugees Platform in Egypt, 21 mars 2022, disponible sur <https://rpegy.org/en/in-one-week-egypt-forcibly-deports-31-eritrean-asylum-seekers-to-asmara-and-prepares-to-deport-dozens-of-detained-migrants/>. Dernier accès le 30 mars 2022.

En revanche, les relations entre Le Caire et Asmara ne semblent guère affectées par le rapprochement entre l'Éthiopie et l'Érythrée, ni par la complexité des affaires régionales. Le président érythréen Isaias Afwerki continue de renforcer ses relations avec l'Égypte, et a plus récemment rencontré Sisi au Caire en 2018.<sup>22</sup> Les expulsions font apparemment toujours partie des arrangements bilatéraux. Amnesty International a indiqué que, peu après la visite d'Afwerki au Caire en 2008, durant laquelle une rencontre avec l'ancien président Hosni Moubarak avait été organisée, les autorités égyptiennes ont expulsé jusqu'à 1200 Érythréen·nes vers Asmara en une semaine seulement, lors d'une vague d'expulsions sans précédent.<sup>23</sup>

Ainsi, les pratiques de l'Égypte en matière d'expulsions des Érythréen·nes ne sont en rien nouvelles, bien qu'elles soient beaucoup mieux documentées depuis 2021. Pourtant, malgré le peu d'informations disponibles auparavant, Estefanos souligne que «les expulsions vers l'Érythrée n'ont jamais cessé». En 2013, la journaliste avait fait état de l'expulsion d'un homme de l'Égypte vers l'Érythrée dans son documentaire *Sound of Torture*, et l'on peut trouver d'autres articles de presse ou des récits de militant·es de la société civile concernant les expulsions vers l'Érythrée, notamment en 2009 (64 personnes réparties sur deux vols depuis Assouan),<sup>24</sup> en 2011 (26 personnes lors d'un vol depuis Assouan,<sup>25</sup> vague d'expulsions confirmée par la Commission européenne mais sans fournir de chiffres<sup>26</sup>), ainsi qu'en 2016 (25 personnes).<sup>27</sup>

---

22 "Eritrea, Egypt Presidents Meet Amid Red Sea Tensions", Al Jazeera, 10 janvier 2018, disponible sur <https://www.aljazeera.com/news/2018/1/10/eritrea-egypt-presidents-meet-amid-red-sea-tensions>. Dernier accès le 30 mars 2022.

23 "Eritrean Asylum-Seekers Face Deportation From Egypt", Amnesty International, 19 décembre 2008, disponible sur <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2008/12/eritrean-asylum-seekers-face-deportation-egypt-20081219/>. Dernier accès le 30 mars 2022.

24 Aziz El-Kaissouni, "Egypt Deports 32 Eritreans", Die Welt, 11 janvier 2009, disponible sur <https://www.welt.de/english-news/article3008422/Egypt-deports-32-Eritreans.html>. Dernier accès le 30 mars 2022.

25 Voir "EYM Visits Eritrean Refugee Camp in Aswan", Farajat, 30 octobre 2011, disponible sur <https://english.farajat.net/archives/6139>. Dernier accès le 30 mars 2022.

26 Commission européenne, Reply to a parliamentary inquiry E-009765/2011, 9 décembre 2011, disponible sur [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-7-2011-009765-ASW\\_EN.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-7-2011-009765-ASW_EN.html).

27 "Egypt: Deportation of Migrants to Eritrea", Africa Monitors, 25 février 2017, disponible sur <https://africamonitors.org/2017/02/25/egypt-deportation-of-migrants-to-eritrea/>. Dernier accès le 30 mars 2022 ; En outre, les autorités américaines ont à plusieurs reprises expulsé des ressortissant·es érythréen·nes depuis les États-Unis vers l'Érythrée en passant par Le Caire. En 2017 et 2018, 103 personnes auraient été expulsées de cette manière. En 2018, un homme est mort à l'aéroport du Caire dans des circonstances douteuses. Les autorités américaines voulaient l'expulser vers l'Érythrée avec une escale au Caire, mais, selon le gouvernement américain, l'homme s'est «prétendument» suicidé en détention en attendant le vol d'expulsion vers Asmara. Voir aussi Agence de l'Union européenne pour l'asile, Eritrea – National Service, Exit, and Return, septembre 2019, disponible sur <https://www.justice.gov/eoir/page/file/1207286/download>. Dernier accès le 30 mars 2022. [en anglais] ; voir aussi "ICE Detainee Passes Away in Transit to Home Country", US Immigration and Customs Enforcement, 8 juin 2018, <https://www.ice.gov/news/releases/ice-detainee-passes-away-transit-home-country>. Dernier accès le 30 mars 2022.

## 2. La mise en détention des personnes migrantes

### 2.1 Un informalité calculée

Pendant ce temps, les réfugié·es, demandeur·euses d'asile et immigré·es originaires de pays africains et basé·es en Égypte sont particulièrement exposé·es à l'arbitraire des autorités et de la vie quotidienne. Ils et elles n'ont pas accès à l'enseignement public et aux services de santé de manière régulière, n'ont généralement pas le droit d'établir leur statut de résident·es, sont exclu·es de l'emploi formel (compte tenu de la législation actuelle sur le travail et la résidence), et sont ainsi toujours contraint·es à l'informalité. Les procédures d'asile sont entièrement sous-traitées par le HCR, dont l'accès aux personnes en détention n'est plus que rarement accordé. De fait, les autorités refusent systématiquement aux détenu·es la possibilité de déposer une demande d'asile.

Les représentants du gouvernement égyptien, quant à eux, travestissent constamment la réalité. Dans la lignée d'innombrables autres déclarations faites par des responsables égyptien·nes, le porte-parole du ministère des Affaires étrangères Ahmed Hafez a déclaré fin 2021 que son gouvernement «tient à offrir aux immigrant·es et aux réfugié·es une vie décente, à garantir leurs droits et à renforcer leur intégration dans la société égyptienne». <sup>28</sup> Peu de temps auparavant, Sisi lui-même avait réaffirmé que les réfugié·es étaient traité·es comme des invité·es. <sup>29</sup> Dans ses échanges avec l'ONU, Le Caire affirme également que les réfugié·es reçoivent des permis de résidence et «ont accès à l'éducation publique et aux services de santé au même titre que les Égyptien·nes». <sup>30</sup>

Mais dans les faits, seules les personnes enregistrées auprès du HCR ont droit à un permis de résidence. A l'origine de cette disposition, un accord entre le HCR et le gouvernement égyptien signé en 1954, dans lequel ce dernier s'engage à délivrer des papiers de résidence aux personnes enregistrées auprès de l'ONU. Or, l'Égypte ne fournit tout simplement pas ces permis. Dans la pratique, les cartes d'identité délivrées par le HCR servent de preuve d'identité et de protection contre l'expulsion. Cependant, il arrive souvent que ces cartes d'identité ne soient pas reconnues par les autorités égyptien·nes, et les personnes concernées sont tout de même arrêtées. En outre, en Égypte, seulement 273 152 personnes sont enregistrées auprès du HCR (en janvier 2022). <sup>31</sup> Ainsi, seule une proportion négligeable de réfugié·es et de personnes en situation de migration basé·es en Égypte ont officiellement droit à ces documents.

---

28 "Egypt proud of hosting 6 M of immigrants, refugees: Foreign Ministry Spox", Egypt Today, 18 décembre 2021, disponible sur <https://www.egypttoday.com/Article/1/110980/Egypt-proud-of-hosting-6-M-of-immigrants-refugees-Foreign>. Dernier accès le 30 mars 2022.

29 "Egypt Not a Transit Point of Illegal Migrants Eyeing Europe, Sisi to Visegrád Leaders", Ahram Online, 12 octobre 2021, disponible sur <https://english.ahram.org.eg/News/426760.aspx>. Dernier accès le 30 mars 2022.

30 Mission permanente de l'Égypte auprès des Nations unies, "Written Submission", OHCHR, 28 janvier 2021, disponible sur <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Migration/pushback/EgyptSubmission.pdf>. Dernier accès le 30 mars 2022.

31 "Monthly Statistical Report", UNHCR Egypt, 31 janvier 2022, disponible sur [https://www.unhcr.org/eg/wp-content/uploads/sites/36/2022/02/Monthly-statistical-Report\\_January-2022\\_-\\_External.pdf](https://www.unhcr.org/eg/wp-content/uploads/sites/36/2022/02/Monthly-statistical-Report_January-2022_-_External.pdf). Dernier accès le 30 mars 2022.

## 2.2 Rafles ciblées et contrôles d'identité arbitraires

Ce statut informel des personnes en situation de migration, créé par des obstacles administratifs, des pratiques arbitraires de la part des autorités et les mauvaises pratiques du HCR - comme la prolongation tardive des cartes d'identité arrivées à expiration,<sup>32</sup> un problème qui a empiré depuis le début de la pandémie - est encore aggravé par les réglementations en matière de résidence. Être détenu·e indéfiniment, ou expulsé·e après une arrestation représente une menace sérieuse pour beaucoup de ces personnes, dans la mesure où les immigrant·es africain·es sont particulièrement visé·es par la police, qui pratique un profilage racial.

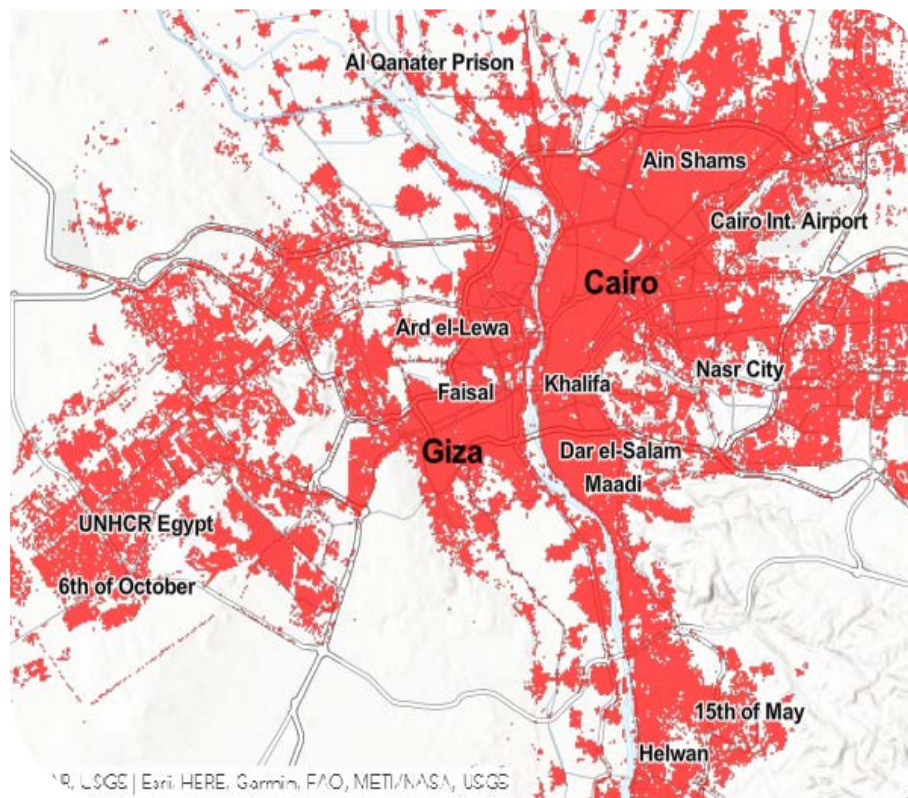
Dans plusieurs quartiers du Caire et de Gizeh, connus pour compter de nombreux habitant·es originaires du Soudan, du Soudan du Sud, de la Somalie, de l'Érythrée et de l'Éthiopie, les autorités égyptiennes effectuent des rafles ciblées de manière répétée contre des personnes en situation de migration. En septembre 2021, par exemple, la police a perquisitionné de nombreux appartements dans le quartier de Ard el-Lewa, à Gizeh, où des dizaines de personnes ont été arrêtées pour défaut de permis de séjour.<sup>33</sup>

Les policiers opérant dans ces districts exploitent également le statut irrégulier des personnes à leur propre avantage. Un Soudanais, qui vit au Caire depuis 15 ans, raconte à la RLS avoir été arrêté en 2021 par des policiers dans le quartier de Maadi, après avoir refusé d'effectuer gratuitement des travaux de réparation pour eux. Il déclare avoir été relâché quelques mois plus tard. Des cas comme celui-ci sont loin de faire exception, et font partie de la vie quotidienne. Au cours des recherches menées dans le cadre de ce rapport, des personnes migrantes et des membres de la société civile ont répété à maintes reprises à RLS que la police des quartiers de Maadi, de Dar el-Salam, ou encore de la ville satellite appelée «6 octobre» située à Gizeh effectue régulièrement des contrôles sur ces personnes, dans le but de recevoir des pots-de-vin en échange de l'oubli de l'absence de permis de séjour.

---

32 Hadeer El-Mahdawy, "Refugees in Egypt: 'Hunger at Home, Coronavirus on the Streets'", Mada Masr, 21 mai 2020, disponible sur <https://www.madamasr.com/en/2020/05/21/feature/society/refugees-in-egypt-hunger-at-home-coronavirus-on-the-streets/>. Dernier accès le 30 mars 2022.

33 De telles rafles ont également eu lieu de manière répétée ces dernières années, dans les quartiers de Maadi, Dar el-Salam, Nasr City et Ain Shams, ainsi que dans les quartiers de Faisal et de al-Haram à Gizeh.



Aire métropolitaine du Grand Caire, Source : Esri, Cartographe : Ing.Arch Haider Daoui, 2022

### 2.3 Des arrestations aux frontières extérieures de l'Égypte

Si l'Agence nationale de sécurité (NSA, également connue sous le nom de Homeland Security), chargée du renseignement intérieur, a un pouvoir de décision sur les personnes migrantes arrêtées dans le pays, les régions frontalières de l'Égypte sont contrôlées par l'armée. Les franchissements irréguliers de la frontière sont donc traités par le système judiciaire militaire. La base juridique de la détention des personnes entrant dans le pays de manière irrégulière est la loi de 1960 sur l'immigration, dont le contenu est flou, et qui a été amendée à plusieurs reprises depuis sa promulgation.<sup>34</sup> Auparavant, les personnes arrêtées dans les régions frontalières n'étaient en réalité pas jugées, mais condamnées par des tribunaux militaires à des peines de prison avec sursis avant d'être expulsées ou relâchées.

Cependant, depuis 2018, les tribunaux militaires ont parfois engagé des poursuites pénales à l'encontre des personnes arrêtées à la frontière libyenne, tout en laissant aux organes de sécurité le soin de les libérer ou de les expulser, comme l'affirme le groupe de défense des droits humains EuroMed Rights.<sup>35</sup> Les tribunaux militaires de Marsa Matrouh (responsables des entrées irrégulières en provenance de Libye), d'Ismaïlia (Sinaï), de Hurghada et d'Assouan (Soudan) sont chargés de gérer les

<sup>34</sup> "Domestic Law", Global Detention Project, septembre 2018, disponible sur <https://www.globaldetentionproject.org/countries/africa/egypt#domestic-law>. Dernier accès le 30 mars 2022.

<sup>35</sup> Muhammad al-Kashef et Marie Martin, EU-Egypt Migration Cooperation: At the Expense of Human Rights EuroMed Droits, juillet 2019, disponible sur [https://adobeindd.com/view/publications/f9b3e618-b43c-4519-a467-03cbd22a5025/1/publication-web-resources/pdf/Egypt\\_Migration\\_cooperation\\_report\\_copy\\_layout\\_14-07.pdf](https://adobeindd.com/view/publications/f9b3e618-b43c-4519-a467-03cbd22a5025/1/publication-web-resources/pdf/Egypt_Migration_cooperation_report_copy_layout_14-07.pdf). Dernier accès le 30 mars 2022.

infractions liées à l'immigration, selon l'ONG Global Detention Project (GDP),<sup>36</sup> basée à Genève. Pourtant, dans la pratique, les personnes entrant par le Soudan sont généralement renvoyées par le parquet militaire devant le tribunal militaire de Oena.<sup>37</sup>

En parallèle, l'armée égyptienne ne publie que rarement des déclarations comportant des chiffres sur le nombre de personnes arrêtées aux frontières extérieures du pays. En 2015, un total de 22 026 personnes ont été détenues après avoir traversé la frontière de manière irrégulière, tandis que ce chiffre s'élevait à 12 192 en 2016.<sup>38</sup> Depuis, plus de 80 000 personnes ont été arrêtées à la frontière égyptienne, selon un rapport du RPE citant le ministère de la Défense.<sup>39</sup>

## 2.4 Un système de détention décentralisé

La loi de 2016 de lutte contre la traite des êtres humains définit légalement les personnes entrant en Égypte de manière irrégulière comme des «victimes», sans parvenir à mettre fin à la détention administrative des personnes accusées d'être entrées en Egypte de manière irrégulière, selon le rapport pays publié par le GDP sur l'Égypte.<sup>40</sup> D'après les membres du personnel de deux ONG, ces ordres de détention administrative sont désormais de plus en plus utilisés contre les personnes arrêtées aux frontières. Ils expliquent que la détention administrative ne reflète pas nécessairement les pratiques arbitraires des autorités policières, militaires ou judiciaires, mais qu'il s'agit plutôt d'une manoeuvre juridique :

**Les réfugié-es et les migrant-es ne peuvent pas déposer plainte de manière officielle contre la décision des autorités de les placer en détention administrative. En effet, cette plainte doit être déposée en personne, et les personnes en situation irrégulière en Égypte ne peuvent pas faire établir de procuration certifiée par l'État pour des avocats ou d'autres personnes, car une procuration doit être tamponnée par des notaires publics, qui demandent un permis de séjour pour effectuer cette procédure.<sup>41</sup>**

En Egypte, la détention des personnes arrêtées sans titre de résidence est organisée de manière décentralisée. Les autorités utilisent les prisons et les postes de police à cette fin. Depuis 2011, au moins 96 lieux de détention différents ont été utilisés dans toute l'Égypte pour détenir des réfugié-es et des personnes en situation de migration, notamment dix prisons et le camp Shellal à Assouan, géré par l'unité de police anti-émeute des Forces centrales de sécurité d'Assouan, selon le GDP.<sup>42</sup>

---

36 "Immigration Detention in Egypt", Global Detention Project, septembre 2018, disponible sur <https://www.globaldetentionproject.org/countries/africa/egypt#country-report>. Dernier accès le 30 mars 2022.

37 Les postes de police d'Assouan, Louxor, Safaga, Quseir, Hurghada et Marsa Alam sont de plus en plus fréquemment employés pour la détention administrative des personnes arrivées du Soudan. L'installation la plus importante pour la détention des personnes en situation de migration en Haute-Égypte est le camp Shellal, géré par l'unité de police anti-émeute des Forces centrales de sécurité à Assouan, qui était déjà utilisé à des fins de détention d'immigrant-es sous Moubarak. À la frontière libyenne, les personnes sont principalement détenues dans un poste de police situé près du poste frontière de Selloum. Plus de 80 personnes migrantes y sont actuellement incarcérées, selon une source au Caire.

38 Al-Kashef et Martin, EU-Egypt Migration Cooperation.

39 "The Crime: Seeking Asylum in Egypt", Refugees Platform in Egypt, 20 décembre 2021, disponible sur <https://rpegy.org/wp-content/uploads/2021/12/20.12.2021-Case-report-English.pdf>. Dernier accès le 30 mars 2022.

40 "Immigration Detention in Egypt", Global Detention Project.

41 Entretien réalisé au Caire en octobre 2021.

42 "Egypt Detention Centres", Global Detention Project, (mis à jour en 2021), disponible sur <https://www.globaldetentionproject.org/countries/africa/egypt#detention-centres>. Dernier accès le 30 mars 2022.

Toutefois, un décret de 1986 ne mentionne que cinq établissements pour assurer la détention des étranger-es en attente d'expulsion : un à Alexandrie et un à Port Saïd, la prison de Tora dans le sud du Caire et les deux prisons d'al-Qanater, une pour les hommes et une pour les femmes.<sup>43</sup> L'établissement d'al Qanater en particulier, ainsi que les postes de police des quartiers de Maadi et Dar el-Salam, et dans les villes du 6 octobre et du 15 mai situées près du Caire, sont largement employés par le ministère de l'Intérieur pour organiser la détention des personnes migrantes dans la métropole du Caire, comme cela a été mentionné lors d'entretiens individuels menés depuis 2020.

Les centres de détention du 15 mai et d'al-Khalifa, près de la ville historique du Caire, servent de lieux de transit pour les personnes menacées d'expulsion. Le centre du 15 mai a notamment été utilisé pour certaines des plus récentes opérations d'expulsions d'Érythréen·nes, et al-Khalifa a été récemment agrandi en un «établissement central pour les expulsé·es», selon les employé·es d'une organisation humanitaire. Pourtant, le directeur de la Commission égyptienne pour les droits et les libertés (ECRF) Mohamed Lotfy affirme que al-Khalifa n'est pas un centre d'expulsions. «Al-Khalifa est un centre de transit utilisé pour transférer les détenu·es entre les prisons et les postes de police du Caire et d'autres provinces», explique Lotfy à la RLS. Il est principalement utilisé pour les détenus égyptiens, mais des réfugié·es et migrant·es y sont également détenu·es.

## 2.5 Des conditions de détention désastreuses

Les conditions de détention dans les prisons et les postes de police sont déplorables. Les cellules ne comportent généralement qu'une seule toilette pour des dizaines de détenu·es, et sont souvent gravement surpeuplées. Les prisonnier·es doivent souvent dormir à tour de rôle, en raison du manque d'espace et du nombre insuffisant de couvertures. Les maladies respiratoires et cutanées, comme la gale, se propagent alors rapidement dans les cellules, indique ECRF dans une déclaration concernant un centre de détention à Assouan.<sup>44</sup> Les soins médicaux et la nourriture ne sont parfois distribués qu'en échange d'argent liquide, les téléphones portables n'étant généralement fournis que temporairement et contre paiement. Les détenu·es doivent donc compter sur les dons de leurs familles ou des organisations caritatives.

La journaliste Meran Estefanos s'intéresse également depuis des années aux conditions de vie dans les centres de détention égyptiens, et a récemment confirmé une fois de plus les conséquences dramatiques de ces conditions sur les détenu·es. «De nombreuses personnes deviennent folles en détention, s'auto-mutilent ou tentent même de se suicider», affirme-t-elle. «Bien que beaucoup d'entre elles soient au courant de ce qui les attend après leur expulsion vers l'Érythrée, les personnes âgées en particulier se résolvent à accepter leur retour».

Par ailleurs, les personnes en situation de migration et les réfugié·es en détention

---

43 "Egypt Immigration Detention Profile", Global Detention Project, 7 mai 2020, disponible sur <https://www.globaldetentionproject.org/countries/africa/egypt>. Dernier accès le 30 mars 2022.

44 "ECRF Condemns the Detention of Syrian Migrants and Asylum Seekers by Egyptian Authorities Amid Fears of the Spread of the Coronavirus in Detention Places", Commission égyptienne pour les droits et les libertés, 4 mai 2020, disponible sur <https://www.ecr-f.net/ecrf-condemns-the-detention-of-syrian-migrants-and-asylum-seekers-by-egyptian-authorities-amid-fears-of-the-spread-of-the-coronavirus-in-detention-places/>. Dernier accès le 30 mars 2022.

sont le plus souvent placés dans des cellules séparées et ne sont plus regroupés - contrairement à des prisons comme al-Qanater où des cellules spéciales pour les étrangers sont encore en place. Par le passé, les proches ou les employés d'organisations caritatives avaient souvent facilement accès aux centres de détention, et pouvaient distribuer de la nourriture et des médicaments. Mais de nos jours, l'accès est beaucoup plus restreint.



La police anti-émeute égyptienne présente lors d'une manifestation au centre-ville du Caire, en 2016 © Sofian Philip Naceur

### **3. L'opacité des politiques d'expulsion égyptiennes**

#### **3.1 Une atteinte au droit international**

L'Égypte est signataire de la Convention de Genève de 1951 et de son protocole de 1967, mais en viole constamment les dispositions. Dans une lettre adressée au Conseil des droits de l'homme des Nations unies en 2021, le gouvernement égyptien a souligné qu'il s'était engagé à respecter le principe de non-refoulement. Mais en réalité, le pays fait exactement le contraire en violant le principe de non-refoulement de manière généralisée et systématique.<sup>45</sup>

Quant aux informations relatives aux expulsions depuis l'Égypte, voire leur confirmation, elles sont extrêmement rares. Dans un rapport de 2019,<sup>46</sup> EuroMed Droits fait état d'expulsions de ressortissant·es syrien·es et palestinien·es vers la Turquie et le Liban, ainsi que vers le Soudan, le Yémen, la Malaisie et la Syrie, tandis que l'ECRF a confirmé l'expulsion de deux personnes vers le Tchad en 2021. D'après des employés·es d'ONG, les expulsions vers la Syrie se sont intensifiées depuis 2021. Lors d'entretiens menés cette même année, des personnes qui avaient été détenues en Égypte ces dernières années ont déclaré que pendant leur détention et en leur présence, des ressortissant·es du Soudan, du Soudan du Sud, de l'Éthiopie, du Nigeria et du Liberia avaient été informé·es de leur expulsion imminente.

---

45 Mission permanente de l'Égypte auprès des Nations Unies, "Written Submission".

46 Al-Kashef et Martin, EU-Egypt Migration Cooperation.



Mais d'après le gouvernement égyptien, celui-ci ne procède pas à des expulsions mais à des «rapatriements volontaires». En général, la NSA annonce aux réfugié-es détenu-es et aux personnes migrantes qu'ils et elles ne doivent pas espérer être libéré-es, mais qu'il leur appartient de quitter l'Égypte «de manière volontaire». Les personnes expulsées sont donc obligées de signer un document avant leur expulsion, déclarant qu'elles partiront «volontairement». Celles et ceux qui décident de procéder à ce retour "volontaire", malgré les dangers, doivent payer eux-mêmes leur billet d'avion. S'ils et elles ne sont pas en mesure de le faire, ils resteront en détention illimitée, ou bien doivent compter sur les associations caritatives pour collecter et fournir les fonds nécessaires à l'achat des billets d'avion.

### 3.2 Les personnes en situation de migration utilisées comme monnaie d'échange

En parallèle, la récente vague d'expulsions d'Érythréen·nes semble être le reflet d'une nouvelle approche des autorités égyptiennes à l'égard des réfugié-es de cet État d'Afrique de l'Est. En juillet 2019, des centaines de réfugié-es et demandeur·euses d'asile - parmi lesquels de nombreuses personnes originaires d'Érythrée - se sont rassemblé-es devant le bureau du HCR, situé dans la Ville du 6 octobre, à Gizeh, pour protester en faveur d'une meilleure protection et d'un meilleur système de réinstallation. Les forces de police ont violemment dispersé la manifestation, et détenu temporairement près de 90 personnes. Depuis, les Érythréen·nes détenu-es se voient systématiquement refuser l'accès au HCR, et donc la possibilité de déposer une demande d'asile, explique RPE.<sup>47</sup> Ce n'était pas le cas avant la manifestation de 2019, d'après les membres du personnel d'une ONG.

Bien que le durcissement des procédures de détention et d'expulsion à l'encontre des Érythréen·nes ait été opéré en raison de considérations de politique intérieure, de même que la vague d'arrestations de ressortissant·es soudanais·es en cours depuis fin 2021 et documentée par Human Rights Watch,<sup>48</sup> il semble que le gouvernement égyptien utilise les personnes de certaines nationalités comme monnaie d'échange. Par exemple, les autorités ont travaillé en étroite collaboration avec les régimes de Khartoum et de Pékin, pour réprimer les militant·es soudanais·es basé·es en Égypte et les immigrant·es ouïghour·es venu·es de l'ouest de la Chine.

Depuis plusieurs années, lors de rafles, les autorités égyptiennes ont à plusieurs reprises pris pour cible des figures de l'opposition soudanaise vivant en Égypte. En 2017, l'activiste Mohamed al-Boshi a été arrêté au Caire et extradé au Soudan, selon EuroMed Droits.<sup>49</sup> En 2018, The New Humanitarian a rapporté que dans le cadre d'un accord de sécurité passé avec l'Égypte, les autorités soudanaises avaient fourni une liste de 48 noms aux services de renseignement égyptiens, qui ont ensuite tenté de les retrouver. Ces Soudanais ont ensuite été menacés par téléphone d'être arrêtés s'ils ne cessaient pas leurs activités politiques en Égypte, indique le média.<sup>50</sup> En contrepartie, l'Égypte aurait demandé à plusieurs reprises l'extradition de figures de l'opposition égyptienne basées au Soudan.

---

47 "The Crime: Seeking Asylum in Egypt", Refugees Platform in Egypt.

48 "Egypt: Police Target Sudanese Refugee Activists", Human Rights Watch, 27 mars 2022, disponible sur <https://www.hrw.org/news/2022/03/27/egypt-police-target-sudanese-refugee-activists>. Dernier accès le 2 avril 2022.

49 Al-Kashef et Martin, EU-Egypt Migration Cooperation.

50 "Refugees in Cairo Live in Fear of Sudan's Wanted List", The New Humanitarian, 27 août 2018, disponible sur <https://deeply.thenewhumanitarian.org/refugees/articles/2018/08/27/refugees-in-cairo-live-in-fear-of-sudans-wanted-list>. Dernier accès le 30 mars 2022.

En matière d'extraditions, l'Égypte coopère aussi avec la Chine. En 2017, jusqu'à 120 Ouïghour-es ont été arrêté-es au Caire et dans d'autres villes égyptiennes, et certain-es ont été expulsé-es vers la Chine, selon un rapport conjoint de l'ECRF et de l'Association égyptienne pour la liberté de pensée et d'expression (AFTE).<sup>51</sup> Human Rights Watch a confirmé l'expulsion de 12 personnes peu après le début de la campagne d'arrestations.<sup>52</sup> Certaines des personnes arrêtées étaient inscrites à l'Université Al-Azhar, une influente faculté théologique sunnite, et auraient été arrêtées aux portes de l'université.<sup>53</sup> Par ailleurs, le HCR en Égypte accorde désormais aux Ouïghour-es le statut de réfugié-es, mais accuse des retards parfois importants dans la délivrance des cartes d'identité, indique Lotfy de l'ECRF.

## 4. La nouvelle loi égyptienne sur l'asile, un cheval de Troie ?

Les gouvernements européens tentent depuis longtemps de faire proclamer les États nord-africains comme des «pays tiers sûrs», ou bien font pression pour que ces pays adoptent des lois sur l'asile afin d'externaliser d'en externaliser les procédures, et faciliter les expulsions. En Tunisie, le projet de loi sur l'asile a été finalisé en 2017 avec le soutien du HCR, mais n'a jamais été soumis au vote du parlement. Le gouvernement marocain travaille sur une telle loi depuis 2013, mais ne semble pas non plus pressé de la finaliser.<sup>54</sup>

En revanche, les autorités de l'UE tentent en vain, depuis des années, de persuader l'Égypte de céder sur le sujet. En 2019, le gouvernement a toutefois annoncé son intention de rédiger une «loi sur l'asile». L'objectif d'une telle loi serait de «renforcer les capacités nationales pour gérer plus efficacement le dossier sur les réfugié-es».<sup>55</sup> Les détails du contenu de ce projet ne sont pas encore connus. Le gouvernement égyptien, le HCR et l'Agence européenne pour l'asile, qui délivrent aux autorités égyptiennes, de manière plus ou moins directe, des conseils et un soutien pour le renforcement des capacités dans le cadre du processus de rédaction, font profil bas. En octobre 2020, en réponse à une demande presse, un porte-parole de l'Agence européenne pour l'asile (EASO, rebaptisée EUAA en 2022) a déclaré que l'agence «n'a pas d'accès direct au processus de rédaction de la loi sur l'asile», et ne soutient l'Égypte qu'au moyen d'une aide au renforcement des capacités pour «améliorer les connaissances et l'expertise des autorités nationales sur les questions liées à l'asile». Début 2022, une demande écrite soumise au Parlement européen par Özlem Demirel, député européen du parti allemand Die Linke, a également reçu une courte réponse de la part de la Commission européenne.<sup>56</sup>

---

51 Mohamed Mostafa et Mohamed Nagi, "They Are Not Welcome", AFTE/ECRF, 1er octobre 2017, disponible sur <https://afteegypt.org/en/research-en/monitoring-reports-en/2017/10/01/13468-afteegypt.html>. Dernier accès le 30 mars 2022.

52 "Egypt: Don't Deport Uyghurs to China", Human Rights Watch, 7 juillet 2017, disponible sur <https://www.hrw.org/news/2017/07/08/egypt-dont-deport-uyghurs-china>. Dernier accès le 30 mars 2022.

53 Khadija Awad, "Egypt Rounds up Uyghur Muslims at Behest of China", Middle East Eye, 24 juillet 2017, <https://www.middleeasteye.net/news/egypt-rounds-uyghur-muslims-behest-china>. Dernier accès le 30 mars 2022.

54 "Immigration Detention in Morocco", Global Detention Project, juillet 2021, disponible sur <https://www.globaldetentionproject.org/wp-content/uploads/2021/07/Immigration-Detention-in-Morocco-July-2021-Report-GDP.pdf>. Dernier accès le 30 mars 2022.

55 Mission permanente de l'Égypte auprès des Nations Unies, "Written Submission".

56 Commission européenne, Antwort auf parlamentarische Anfrage E-005031/2021, 31 janvier 2022, disponible sur [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2021-005031-ASW\\_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2021-005031-ASW_EN.pdf). 28 janvier 2021.

Jusqu'à présent, la société civile égyptienne a réagi de manière assez prudente à l'initiative législative, oscillant entre un rejet strict, une réticence prudente et un optimisme hésitant. Le directeur de l'ECRF, M. Lotfy, estime qu'il vaut mieux avoir une loi sur l'asile que pas de loi du tout, car cela mettrait fin au monopole du HCR sur l'accès aux prisonnier·es et le traitement des demandes d'asile, qui s'est avéré en pratique bien moins efficace qu'il ne devrait l'être. Par cette loi, de nombreuses personnes vivant en Egypte de manière irrégulière, parfois depuis des décennies, auraient enfin l'espoir de sortir de leur situation précaire et insécurisante sur le plan juridique, déclare Gerda Heck de l'AUC. «D'un autre côté, presque personne n'a l'illusion qu'une loi sur l'asile améliorerait les conditions de vie des réfugié·es de manière significative». En outre, la professeure souligne que les communautés de réfugié·es craignent que les possibilités de réinstallation dans d'autres pays, déjà très limitées, ne se tarissent complètement après la promulgation de cette loi.

D'autres témoignages sont plus explicites. Un employé d'une ONG déclare sans équivoque qu'il rejette une telle loi, qui aboutirait à un «désastre», car l'État n'a ni l'expérience ni la capacité de mener des procédures d'asile adéquates. Compte tenu du manque de clarté sur le contenu de la loi, on ne sait toujours pas dans quel but le gouvernement cherche à l'adopter. L'employé de l'ONG pense que Le Caire cherche avant tout à contrôler et à élargir sa marge de manœuvre vis-à-vis du HCR.

Le manque de transparence du processus de rédaction de la loi ne permet pas de savoir si le gouvernement égyptien a réellement l'intention de déjouer le HCR par son biais, ou s'il tente avant tout de répondre aux exigences de l'UE. Au vu de l'écart existant entre le cadre juridique général et les pratiques officielles, le gouvernement est susceptible de considérer une nouvelle loi sur l'asile comme contraignante seulement si elle ne va pas à l'encontre de ses propres intérêts futurs. En effet, d'une manière générale, presque personne en Égypte ne s'attend à un véritable changement de politique de la part du gouvernement en matière de migration et d'asile, ni à ce que cette nouvelle réglementation puisse potentiellement mettre fin aux violations systématiques de la Convention de Genève commises par les autorités.

## **5. Conclusion : Le réaligement du système de gestion des frontières de l'Égypte**

Les pratiques de détention de l'Égypte à l'encontre des réfugié·es et des personnes migrantes, et le récent durcissement des autorités à l'égard des Érythréen·nes ne sont pas seulement le reflet d'une interaction croissante entre les politiques européennes et égyptiennes de contrôle des frontières. Ces pratiques témoignent également d'une politique migratoire égyptienne de plus en plus agressive. En procédant à des vagues d'arrestations ciblées contre des personnes de certaines nationalités, l'Égypte ne cesse de les exploiter à des fins de politique étrangère, et porte ainsi atteinte au droit international que le pays est pourtant tenu de respecter. La vague d'expulsions d'Érythréen·nes, peut-être organisée en représailles à la manifestation de 2019 devant le HCR, et les récentes arrestations de militants soudanais indiquent également que le gouvernement reste extrêmement hostile aux communautés de réfugié·es auto-organisées basées en Égypte, et à leurs demandes publiques de garantir leurs droits.

Par ailleurs, le manque de transparence entourant le processus d'élaboration de la loi sur l'asile est inquiétant, car cette législation potentiellement lourde de conséquences

pourrait permettre au gouvernement égyptien de continuer à bafouer le droit international des réfugiés. En parallèle, l'agence des Nations unies pour les réfugiés joue à son tour un rôle ambivalent en Égypte. En soutenant activement la loi sur l'asile, elle se met à l'écart et transfère ses responsabilités à l'État égyptien, qui semble ne pas prendre la Convention de Genève en considération. Cela contribuera donc à minimiser les efforts déployés pour renforcer la pression sur l'Égypte, pour que celle-ci cesse de violer les principes de la convention.



Les ministres français et égyptien des Affaires étrangères, Jean-Marc Ayrault et Sameh Shoukry, lors d'une conférence de presse au Caire en 2016  
© Sofian Philip Naceur

Malgré les pratiques d'expulsion illégale et les violations des droits de l'homme commises par l'Égypte à l'encontre des réfugiés, l'UE entend intensifier sa coopération avec Le Caire. L'augmentation récente des arrivées irrégulières de ressortissant·es égyptien·nes en Europe,<sup>57</sup> et le rôle clé joué par l'Égypte dans le contrôle des mouvements migratoires entre l'Afrique du Nord et de l'Est<sup>58</sup> expliquent cette dynamique. Cependant, le pays n'est en aucun cas un sujet passif de la politique d'externalisation des frontières de l'UE, mais poursuit ses propres objectifs d'expansion des capacités de contrôle des frontières et de politiques liées à la migration et l'asile, affirme Gerda Heck. «Les tentatives de l'Égypte de restreindre et de renforcer le contrôle des mouvements migratoires en provenance d'Afrique de l'Est sont principalement motivées par des préoccupations sécuritaires, et sont également coordonnées avec des acteurs extérieurs tels que l'UE, pour des raisons politiques», explique la professeure.

---

57 "EU External Borders in 2021: Arrivals Above Pre-Pandemic Levels", Frontex, 11 janvier 2022, disponible sur <https://frontex.europa.eu/media-centre/news/news-release/eu-external-borders-in-2021-arrivals-above-pre-pandemic-levels-CxVMNN>. Dernier accès le 30 mars 2022.

58 Le document de travail du Conseil de l'UE salue le rôle du Caire «en tant que membre actif et stable du comité directeur du processus de Khartoum», un forum informel de dialogue et de coopération financé par l'UE et coordonné par l'International Centre for Migration Policy Development (ICMPD), qui vise à promouvoir la coopération entre les États situés le long de la route migratoire entre la Corne de l'Afrique et l'Europe. Les principaux objectifs du processus de Khartoum sont d'assurer une surveillance plus étroite des frontières dans la région, et de réduire les flux de migration irrégulière. Voir : Conseil de l'Union européenne: Discussion Paper 6135/22, 18 février 2022; voir aussi Sofian Philip Naceur: Decrypting ICMPD, FTDES, juin 2021, disponible sur <https://ftdes.net/rapports/DecryptingICMPD.pdf>. Dernier accès le 30 mars 2022.

En réalité, depuis 2016, le régime de Sisi a systématiquement instrumentalisé le dossier migratoire dans le cadre de ses relations avec l'Europe. En suivant la voie tracée par l'accord passé entre l'UE et la Turquie, l'Égypte a réussi à obtenir d'importants fonds d'aide au développement de la part de l'Europe, ainsi que des équipements de sécurité dédiés au contrôle et à la surveillance de ses frontières. Bien que l'UE et les différents gouvernements européens se soient abstenus de critiquer publiquement et trop ouvertement les crimes commis par l'Égypte en matière de droits humains, Le Caire continue de réagir de manière extrêmement sensible à toute remarque critique. Dans ce contexte, Sisi s'est de plus en plus tourné vers les États qui ne se préoccupent pas de la crise des droits humains dans le pays, et a progressivement intensifié sa coopération avec la France, ainsi qu'avec les États de Visegrád (Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie).<sup>59</sup> Ces derniers, en particulier, adoptent une approche stricte en matière de politiques migratoires, et sont nettement moins réticents à fournir des équipements à l'appareil sécuritaire égyptien, connu pour ses violations systématiques des droits humains.<sup>60</sup>

C'est précisément dans ce contexte que les États européens, ainsi que les autorités de l'ONU, tombent dans un piège en apportant un soutien quasi inconditionnel aux politiques migratoires de l'Égypte, et en se montrant réticents à dénoncer les violations des droits humains commises dans le pays. En effet, Le Caire est conscient de son rôle stratégique dans les questions liées à la migration, et adapte sa position envers l'Europe en conséquence. Tout soutien exprimé au régime va donc indéniablement à l'encontre du respect du droit international, et permet à l'Égypte de monter encore plus facilement les États les uns contre les autres.

*Note : Ce rapport est basé sur plus de 50 entretiens réalisés entre septembre 2020 et mars 2022 avec des réfugié-es, des personnes en situation de migration, des militant-es, des avocat-es et des représentant-es d'organisations de la société civile. La plupart des personnes interrogées ont demandé à garder l'anonymat.*

---

59 "Europe to Be 'In Great Trouble' If Egypt Does Not Continue Blocking Illegal Migration, Hungarian PM Tells V4", *Ahram Online*, 12 octobre 2021, disponible sur <https://english.ahram.org.eg/News/426775.aspx>. Dernier accès le 30 mars 2022.

60 "FM Szijjártó: EU Must Recognize Egypt's Efforts Against Migration", *Hungary Today*, 19 octobre 2021, disponible sur <https://hungarytoday.hu/szijarto-egypt-migration-eu-ec/>. Dernier accès le 30 mars 2022.

**Mentions légales :**

Les opinions exprimées dans cet article ne reflètent pas nécessairement celles de la Fondation Rosa-Luxemburg - Bureau Afrique du Nord.





**ROSA  
LUXEMBURG  
STIFTUNG**

مكتب شمال إفريقيا  
North Africa Office